

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Réalisation d'une opération de 6 logements locatifs sociaux type PLUS sis 7/9 rue des Clos Saint Marcel – garantie d'emprunts de la Ville à Sceaux Habitat – convention liée à la garantie

Séance du 11 février 2014

Convocation du 5 février 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq février 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Jean-Pierre Lefèvre, Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Michel Grandchamp, Mme Liliane Sillon, MM. Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
Mme Fabienne Eckerlein par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Jean Carlizot par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Hélène Enard par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu-Alibay par Mme Sabine Vasseur,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Marie Claudel par M. Jean-Jacques Campan,
M. Francis Brunelle par M. Jean-Louis Oheix,
M. Xavier Tamby par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

Mme Florence Presson

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2014

OBJET : Réalisation d'une opération de 6 logements locatifs sociaux type PLUS sis 7/9 rue des Clos Saint Marcel – garantie d'emprunts de la Ville à Sceaux Habitat – convention liée à la garantie

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Bruno Philippe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 à L. 2252-2 et L. 2121-29,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance ayant pour objet d'accorder la garantie de la Ville pour les emprunts à souscrire par Sceaux Habitat dans le cadre de la réalisation de 6 logements locatifs sociaux en VEFA (vente en état futur d'achèvement) au 7/9 rue des Clos Saint Marcel,

Considérant que cette garantie est assortie de contrepartie,

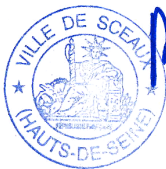
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention à intervenir avec Sceaux Habitat en vue de préciser les modalités de mise en jeu de la garantie accordée pour les emprunts à souscrire dans le cadre de la réalisation de logements sociaux au 7/9 rue des Clos Saint Marcel.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L...